

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 400

présenté par  
Mme Rist

-----

**AVANT L'ARTICLE 3**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III :

« Recrutement des praticiens hospitaliers et mesures diverses concernant l'emploi en établissement public de santé »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'adapter l'intitulé du chapitre III à l'extension de son périmètre, en raison des nouveaux articles adoptés lors de l'examen en commission.

Ces derniers ne portent pas spécifiquement sur les praticiens hospitaliers mais plus largement sur l'emploi en établissement public de santé.